

Principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle au secondaire

Petit guide du suivi des acquis en éducation des adultes

Ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance

2024



Principes de suivi des acquis pour l'éducation des adultes

Le présent guide résume les points clés des nouveaux [principes de suivi des acquis scolaires de la maternelle à la 12^e année \(2023\)](#) pour ce qui concerne l'éducation des adultes. Il comprend des liens vers des ressources utiles telles que le [webinaire en huit modules](#).

En éducation des adultes, le suivi des acquis sert à s'assurer que les élèves reçoivent le soutien nécessaire pour entreprendre une formation correspondant à leurs objectifs personnels et professionnels.

Les principes s'appliquent à chaque élève du système éducatif de la Colombie-Britannique. Tout comme les élèves d'âge scolaire, les élèves adultes doivent recevoir des rapports réguliers à propos de leur apprentissage. Toutefois, les adultes nécessitent une approche différente de celle utilisée avec les élèves d'âge scolaire. Les élèves adultes ont en général plus de motivation et étudient souvent pour obtenir un emploi plus rémunérateur et améliorer leur situation personnelle. Souvent, leurs obligations personnelles les amènent à s'absenter (changements dans la garde des enfants, travail, etc.). Le tableau ci-dessous présente quelques particularités importantes à prendre en compte dans le suivi des acquis des élèves adultes.

Exigences	Points clés	Application propre à l'éducation des adultes
<p>Au moins 5 rapports de suivi des acquis</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 rapports informels • 3 rapports écrits 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 rapports d'étape informels pouvant être communiqués sous différentes formes : rencontres en personne, communication par vidéoconférence, téléphone ou courriel, commentaires de portfolio ou bilans écrits. • 2 rapports d'étape par écrit sous forme imprimée ou numérique • 1 bilan des acquis par écrit à la fin de l'année scolaire ou du semestre, sous forme imprimée ou numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exigence s'applique à toutes et tous les élèves, y compris aux élèves adultes. • Comme pour l'ensemble des principes, ces exigences correspondent à un calendrier scolaire annuel (de juillet à juin). Dans le cas des programmes intensifs pour adultes, il n'y a pas lieu de fournir 5 rapports de suivi en quelques semaines. • Le Ministère ne prescrit aucun nombre de rapports selon la durée des programmes, mais laisse plutôt les écoles et conseils scolaires déterminer le nombre de rapports répondant le mieux aux besoins des élèves. • Le suivi des acquis est important pour chaque élève. Par conséquent, chaque élève doit recevoir sous une forme ou une autre des rapports d'évaluation formative lui indiquant les points à améliorer bien avant de recevoir sa note finale pour un cours.
<p>Chaque rapport écrit renseigne l'élève sur ses progrès dans chacun de ses domaines d'apprentissage du moment.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le titre visé par l'élève, les domaines d'apprentissage obligatoires figurent dans l'arrêté sur les programmes d'études du secondaire deuxième cycle (Graduation Program Order) ou dans l'arrêté sur les conditions d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires pour adultes de la Colombie-Britannique (British Columbia Adult Graduation Requirements). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exigence s'applique à toutes et tous les élèves, y compris aux élèves adultes. • Il est à noter qu'en vertu de l'arrêté sur les conditions d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires pour adultes de la Colombie-Britannique (British Columbia Adult Graduation Requirements), dans son article 10 portant sur les résultats d'apprentissage et les cours obligatoires, tout programme d'éducation destiné aux élèves adultes doit obligatoirement respecter les normes d'apprentissages des programmes d'études de la Colombie-Britannique <u>et</u> doit être dispensé en conformité avec la loi sur les écoles (<i>School Act</i>).
<p>Chaque rapport écrit inclut une évaluation des acquis de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage des programmes d'études.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les cours de 10^e à 12^e année, on utilise des cotes et pourcentages, comme prévu dans l'arrêté sur l'expression des notes en cotes (Letter Grades Order). • Les cours de base gratuits (Tuition-Free Foundation Courses) destinés aux élèves adultes ayant déjà obtenu leur diplôme ne sont pas des cours de 10^e à 12^e année. Il n'est pas obligatoire de donner des cotes et pourcentages aux adultes qui suivent ces cours. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exigence s'applique à toutes et tous les élèves, y compris aux élèves adultes.
<p>Chaque rapport d'étape écrit inclut des appréciations</p>	<p>L'élève reçoit des appréciations dans tous ses domaines d'apprentissage du moment. Les remarques composant l'appréciation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doivent se concentrer sur les points forts de l'élève et sur les points susceptibles d'amélioration; • sont concises (les listes à puces sont acceptables) et formulées en termes clairs; • ne doivent pas résumer des plans de cours ou les normes d'apprentissage des programmes d'études. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exigence s'applique à toutes et tous les élèves, y compris aux élèves adultes.
<p>Chaque rapport écrit inclut des renseignements sur la conduite et l'assiduité</p>	<p>Le suivi du comportement de l'élève s'obtient en combinant sa réflexion personnelle sur les compétences essentielles, son choix d'objectifs et les appréciations reçues. L'assiduité peut se communiquer au moyen d'un nombre de jours d'absence généré automatiquement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conduite et l'assiduité de l'élève se communiquent séparément de ses progrès par rapport aux normes d'apprentissage des programmes d'études. • La conduite et l'assiduité de l'élève ne doivent pas entrer directement en ligne de compte dans la cote globale pour un domaine d'apprentissage donné (pas question, par exemple, que l'assiduité compte pour 10 % de la cote et la participation pour 5 %). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exigence s'applique à toutes et tous les élèves, y compris aux élèves adultes. • Le suivi de la conduite repose sur l'observation des comportements de l'élève dans l'apprentissage (participation, motivation, réflexion sur soi, préparation, etc.) • Les absences et les retards ne figurent pas dans le rapport, sauf si l'adulte suit un programme particulier qui l'exige. • Les appréciations par écrit peuvent comprendre un rappel des mesures de soutien dont disposent les élèves adultes.
<p>Chaque rapport écrit inclut des contenus produits par l'élève sous forme de réflexion sur les compétences essentielles et de choix d'objectifs</p>	<p>Il incombe au conseil scolaire ou à l'école de déterminer les modalités de la réflexion sur les compétences essentielles et du choix d'objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exigence s'applique à toutes et tous les élèves, y compris aux élèves adultes. • Cependant, il est important de noter que la composante de réflexion sur les compétences essentielles et de choix d'objectifs peut prendre différentes formes. • Les éléments de cette composante personnelle doivent être propres à chaque élève adulte et correspondre étroitement à ses objectifs professionnels, à ses besoins et à son âge.
<p>Bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme</p>	<p>Le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme donne un instantané des progrès de l'élève dans le cumul des crédits et évaluations requis pour obtenir le titre de fin d'études secondaires visé (diplôme Cornouiller, Dogwood ou Dual Dogwood, diplôme pour adultes, certificat Evergreen, etc.). Ce bilan de la situation ne fait pas office de relevé de notes officiel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exigence s'applique à toutes et tous les élèves, y compris aux élèves adultes. • Le bilan peut être généré automatiquement sur le portail MyEducationBC, où il existe en versions destinées aux élèves visant un diplôme de fin d'études secondaires pour adulte (Adult Dogwood) ou pour personnes d'âge scolaire (Cornouiller ou Dogwood). • Le bilan n'est pas requis pour les élèves ayant déjà obtenu leur diplôme qui suivent un programme pour adultes dans le but d'améliorer leur note à un cours, puisque ces élèves ont déjà rempli toutes les conditions d'obtention du diplôme.

Questions fréquentes

Faut-il envoyer des rapports d'étape écrits aux parents des élèves adultes?

Les renseignements normalement requis dans un rapport d'étape par écrit doivent être transmis à chaque élève, adulte ou d'âge scolaire. Cependant, l'élève adulte peut décider avec qui partager ces renseignements. Ces renseignements n'ont pas besoin d'être communiqués sous forme de bulletin scolaire traditionnel, mais il est important de respecter les [exigences relatives au financement et au respect du programme suivi](#), car les bulletins et les rapports d'assiduité de l'élève peuvent être exigés comme preuve de participation ou de réussite à un cours.

Les rapports transmis à partir d'une plate-forme comme Brightspace ou Moodle comptent-ils comme rapports d'étape informels?

Oui. Les rapports d'étape transmis à partir de plates-formes comme Brightspace ou Moodle ou d'un autre système de gestion de l'apprentissage ou des rapports peuvent compter comme des rapports d'étape informels. Le Ministère ne prescrit pas de format pour le rapport d'étape informel. Par conséquent, il n'a pas besoin de suivre le modèle d'un rapport d'étape écrit avec cotes et pourcentages, appréciations, réflexions sur l'acquisition des compétences essentielles et choix d'objectifs, ni de s'accompagner d'un bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme.

Les rapports d'étape écrits peuvent-ils être transmis à partir d'une plate-forme comme Brightspace ou Moodle?

Oui. Les rapports d'étape transmis à partir de plates-formes comme Brightspace ou Moodle ou d'un autre système de gestion de l'apprentissage ou des rapports peuvent compter comme rapports d'étape écrits s'ils sont conformes aux exigences en la matière, c'est-à-dire s'ils contiennent des cotes et des pourcentages pour chaque matière étudiée, des appréciations, ainsi que la réflexion sur l'acquisition des compétences essentielles et le choix d'objectifs de l'élève. Le dernier rapport d'étape écrit doit aussi comprendre, lorsqu'il y a lieu, un bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme. Il incombe à l'école de veiller à ce que l'outil utilisé respecte les exigences relatives au suivi des acquis.

Les programmes d'éducation des adultes doivent-ils rendre compte de l'assiduité des élèves?

Parfois, selon le programme. Si le programme nécessite une présence physique ou virtuelle en classe selon un horaire précis, il faut consigner les présences et rendre compte des absences. Toutefois, si le programme permet à l'élève de suivre les cours à son rythme sans horaire défini, il n'y a pas lieu de consigner des retards ou des absences.

Faut-il transmettre un bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme aux élèves adultes?

Pas nécessairement. Les élèves adultes qui visent un diplôme de fins d'études secondaires doivent recevoir un bilan de la situation en fin d'année scolaire. Toutefois, les élèves qui ont déjà obtenu leur diplôme ou qui reprennent un cours dans le but d'améliorer leur note n'ont pas besoin de ce bilan.

Est-ce que les élèves adultes doivent faire une réflexion sur leur acquisition des compétences essentielles et établir un choix d'objectifs?

Oui. Toutefois, cet exercice est conçu pour que chaque élève en détermine les modalités et l'adapte à ses besoins. Il n'y a pas de format obligatoire pour cet élément, ce qui permet de l'adapter en souplesse aux besoins de chaque élève. Cet élément peut aussi s'intégrer aux cours sans qu'il soit nécessaire d'en faire une tâche distincte. Il est important de noter que l'élève doit produire une seule réflexion sur les compétences essentielles et un seul choix d'objectifs par période de suivi des acquis, et non par cours ou par école fréquentée. Par conséquent, l'élève qui suit plusieurs cours n'a pas à faire plusieurs réflexions personnelles.





Coordonnées

 Courriel
student.reporting@gov.bc.ca

 Site Web
<https://curriculum.gov.bc.ca/fr>